

Accueil renforcé pour les jeunes enfants handicapés

Extraits du compte-rendu de la séance du jeudi 24 mars 2011



Création d'une commission de concession de travaux pour la géothermie (M. le Maire).

Dans le cadre de l'aménagement de l'est nocéen, la ville souhaite créer un réseau de chaleur à base géothermique afin d'assurer le chauffage et le réchauffage de l'eau chaude sanitaire des constructions neuves et des réhabilitations. Ce projet de géothermie est réalisable du fait de la situation favorable de Neuilly-sur-Marne par rapport aux ressources naturelles du dogger.

Ce projet majeur pour la ville, estimé à 50,8 millions d'euros HT, et concernant près de 11 000 logements, va donner lieu à une mise en concurrence d'entreprises sous la forme juridique d'une concession de travaux.

Il est nécessaire, dans le cadre de cette procédure, de créer une commission municipale qui sera chargée d'examiner les offres des candidats et de procéder à leur classement.

Il est proposé de calquer la composition de cette commission sur la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public, (cinq membres titulaires et cinq membres suppléants)

Pour 32 contre 2

Réhabilitation/construction des réseaux d'assainissement des eaux usées avenue Winston Churchill. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (L. Romé).

Ce réseau est constitué de regards de visite en éléments préfabriqués de béton ou maçonnes ainsi que d'une succession de tronçons de canalisations de natures diverses et de diamètre unique de 250 mm.

Ces canalisations nécessitent une surveillance constante de la part du service VRD infrastructures car leur obstruction est très fréquente : sans suivi et curage régulier, le réseau s'engorge en moins de trois semaines. Malgré cette surveillance, deux à trois interventions d'urgence annuelles sont nécessaires pour le désengorger. Ce réseau n'a pas été fait conformément aux règles de l'art et s'est dégradé dans le temps.

Il est préconisé de réaliser des travaux d'amélioration du collecteur dont le coût prévisionnel est estimé à 384 720€ HT. Il est donc proposé de solliciter une subvention de 134 652 € (soit 35 % de ce coût) de l'Agence de l'eau Seine Normandie et d'autoriser la signature de conventions qui s'y rapportent.

Unanimité

Renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap. Signature d'une convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (C. Gilson).

Les équipements de jeunes enfants de la ville sont déjà ouverts aux enfants porteurs de handicap, mais il est possible de renforcer cet accueil avec l'accompagnement financier de la Caisse d'Allocations Familiales.

Un partenariat de qualité existe avec les centres de PMI municipaux, le soutien des familles et des équipes mais la compréhension et la prise en charge de l'enfant porteur de handicap restent limitées.

La ville a proposé six accueils supplémentaires à la fin 2012 (dans le cadre des places existantes) et la conduite d'une réflexion de l'équipe portant sur le projet d'accueil.

Les dépenses générées par ce renforcement de personnel sont estimées annuellement à 10 000 € en début de dispositif et à 40 000 € à la fin.

Il est envisagé de déployer les moyens mis en place sur plusieurs structures.

La CAF de Seine-Saint-Denis propose l'attribution d'un financement de 8 756 € au titre de 2010, de 34 360 € au titre de 2011 et de 36 301 € au titre de 2012.

Unanimité

Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive. Signature d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (C. Mazzucco).

La commune a eu recours au service de médecine professionnelle du Centre Interdépartemental de Gestion du 1^{er} juin 2000 au 31 décembre 2007. Suite au départ pour mutation du médecin, le service a été interrompu et la convention n'a pas été renouvelée.

Compte tenu de la pénurie actuelle de professionnels qualifiés dans la spécialité médecine professionnelle, il n'a pas été possible de trouver d'autres prestataires.

Le Centre de Gestion a aujourd'hui la possibilité d'assurer à nouveau une prestation de médecine professionnelle pour la commune.

Il est donc proposé d'autoriser la signature d'une nouvelle convention, qui prendra effet à sa signature jusqu'au 31 décembre 2013.

La participation aux frais du service est calculée en fonction des effectifs de la commune à raison de 70 € par agent. Ce tarif est révisable annuellement.

Unanimité

Cession sans prix de voies : prolongement de la rue de l'Amiral Courbet et élargissement de la rue du Port par la société ARC PROMOTION II au profit de la commune (J.P.Maljean).

Le 18 juillet 2002, la commune a cédé un terrain à bâtir situé rue Pierre Brossolette. L'acte de cession du terrain prévoyait dans ses clauses particulières la réalisation d'une nouvelle voie en prolongement de la rue de l'Amiral Courbet et l'élargissement de la rue du Port, conformément au permis de construire délivré.

La société ARC PROMOTION II, qui a déposé le permis de construire et qui a réalisé l'opération immobilière "Les Jardins de l'Ecluse" en 2003, a récemment saisi la commune pour lui rétrocéder gratuitement les voiries conformément aux dispositions prises.

Les travaux imposés par le permis de construire ont été exécutés et ont fait l'objet d'un certificat de conformité délivré le 24 mars 2009.

Ainsi, afin d'intégrer ces rues à la voirie communale, il convient d'acquérir gratuitement les parcelles cadastrées AE n° 846 (2204 m²), AE n° 843 (258 m²) et AE n° 856 (66 m²) soit une superficie totale de 2 528 m².

Unanimité

**La prochaine
séance
aura lieu
le 28/04/2011
à 21h**